

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 13/2023

Construction de collecteurs EU/EC 2024

Crédits demandés : CHF 2'200'000.- HT (Assainissement)
CHF 80'000.- TTC (Travaux routiers)

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie deux fois, une première fois le mardi 29 août sous la présidence de M. Marc Maillard et une seconde, le mardi 5 septembre 2023 en présence de Mme Nadège Longchamp, Municipale infrastructures, mobilité et sécurité ainsi que M. Daniel Besson Municipal Ressources et cohésion ainsi que de M. Laurent Vial, Boursier Communal, en vue d'examiner le préavis cité en titre.

Selon notre maintenant habituelle organisation, des questions ont été adressées, par écrit, à la Municipalité au préalable.

Nous remercions la Municipalité et M. le Boursier Communal pour toutes les réponses apportées à nos questions.

1) Cadre général

Suivant la demande exprimée par la CoFin en 2020, et dans un souci d'efficacité et de simplification, la Municipalité a regroupé cinq projets d'assainissement des collecteurs EU/EC dans un seul et même préavis.

Ce dernier s'inscrit dans le cadre du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) approuvé par l'autorité cantonale en décembre 2013 et du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux de juillet 2009.

A noter encore que tous les projets présentés dans ce préavis figurent au plan des investissements pour 2024, mais les montants ont été réactualisés (et sont donc parfois un peu plus élevés) notamment en raison d'une nécessaire mise en conformité sur de plus longs tronçons, ou suite à des recommandations du Canton.

Conformément au PGEE, la commune s'est fixée un budget de l'ordre de CHF 2 millions de travaux par année dans ce domaine (CHF 60 millions sur trente ans afin d'assurer une bonne gestion du système d'évacuation des eaux). Il s'agit là d'un objectif et pas d'une règle contraignante.

Il est important de rappeler que la Commune doit s'acquitter d'une taxe d'environ CHF 500.- par hectare pour les réseaux EU/EC dont la documentation ne permet pas de démontrer une séparation complète jusqu'à la sortie de la commune.

Le réseau global de la Commune est composé de 80% de collecteurs en séparatif et de 20% en unitaire. Tous les chemins encore en unitaire seront graduellement mis en séparatif en fonction des urgences des mises en conformité, des opportunités de synergies et des moyens financier à disposition.

2) Examen du préavis

Le préavis donne des détails en matière de coûts, pour l'assainissement ou les routes, ainsi qu'un calendrier approximatif des travaux jusqu'en automne 2024.

2.1 Chemin des Echelettes (Coûts estimatifs : Assainissement CHF 420'000.00 / Routes - néant)

La commune saisit l'opportunité du réaménagement complet du chemin des Echelettes dans le cadre des travaux prévus par le Syndicat d'améliorations foncières (SAF) pour mutualiser les travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux dans ce périmètre. A noter que la direction des travaux sera assurée par le mandataire du SAF.

2.2 Route du Jorat (Coûts estimatifs : Assainissement CHF 700'000.00 / Routes - néant)

La commune saisit l'opportunité du remplacement des conduites d'eau potable par la ville de Lausanne pour réaliser la mise en conformité du collecteur EU/EC situé à cet endroit. La direction des travaux sera assurée par le Service infrastructures et mobilité.

2.3 Chemin du Vallon (Coûts estimatifs : Assainissement CHF 180'000.00 / Routes – CHF 80'000.00)

La commune saisit l'opportunité du remplacement des conduites d'eau potable par la ville de Lausanne pour réaliser la mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux à cet endroit. Cet objet avait déjà inclus dans le préavis 19/2022 mais le montant prévu pour cet objet avait été réaffecté plus tôt cette année aux collecteurs du secteur Pichollette, raison pour laquelle il figure à nouveau dans ce préavis. La direction des travaux sera assurée par le Service infrastructures et mobilité.

2.4 Route de Penau - aval (Coûts estimatifs : Assainissement CHF 400'000.00/ Routes - néant)

En raison des futures constructions dans le secteur du « PA Montenailles » les collecteurs d'eaux claires et usées existants doivent être remplacés par des canalisations d'un diamètre plus important. La direction des travaux sera assurée par le Service infrastructures et mobilité.

2.5 Chemin des Montenailles (Coûts estimatifs : Assainissement CHF 500'000.00/ Routes - néant)

Dans la partie aval du chemin des Montenailles, le collecteur eaux-claires est sous-dimensionné pour l'évacuation des eaux du futur quartier de Montenailles. Le collecteur d'eaux usées étant en mauvais état et doit être remplacé.

3) Utilisation des crédits accordés au travers des préavis 2/2021 et 19/2022

S'agissant seulement du troisième préavis recensant les besoins annuels en termes de travaux sur les collecteurs, la CoFin s'est intéressée à l'avancement des travaux et à l'utilisation faite à ce jour des crédits accordés dans le cadre desdits préavis.

3.1) Préavis 02/2021

- Planches (Neuf, Milieu, Dépale) : Les chantiers sont terminés. Le calcul des métrés finaux est en cours d'analyse pour le chemin du Milieu.
- Tessin, amont et Croix aval : Le chantier en cours, il devrait être terminé cette fin d'année. Du retard a été pris au démarrage du chantier sur la Route de la Blécherette, et ensuite l'avancement des travaux a été ralenti par la présence de molasse.
- Carrefour Jorat, Jorattez, Châtaignier : Le chantier est terminé.
- Viane, Pernessy-Feuillère : Le chantier est terminé.

3.2) Préavis 19/2022

- Chemin Creux : Le chantier est terminé. Le calcul des métrés finaux est en cours d'analyse.
- Chemin du Vallon : Ce projet a été remplacé par le changement de collecteur au chemin de la Pichollette. Le chantier est en cours.
- Chemin de Longeraie : Le chantier est en cours.
- Flon - Collecteur intercommunal : Le chantier est réalisé sous la direction de Lausanne et les travaux ont été reportés à 2024.

La CoFin émet le souhait que dorénavant la Municipalité rende compte dans son préavis annuel couvrant les besoins en travaux sur les collecteurs pour les années à venir de l'état d'avancement et l'utilisation faite des crédits accordés dans le cadre des préavis des années précédentes.

4) Conclusion

La commission des finances propose à l'unanimité :

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'exécuter les travaux de constructions des nouveaux collecteurs EU/EC et de reconstruction de la chaussée des projets cités précédemment ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'200'000.- HT, relatifs aux travaux d'assainissement et un crédit de CHF 80'000.- TTC relatif aux autres travaux de génie civil;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs" 460.3311.01 et par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des ouvrages de génie civil » 230.3311.00.

Ont participé aux discussions : Madame Claudine Testaz, Messieurs Jean-Pascal Blanc, Fabio Cappelletti, Marc Maillard, Jean-Pierre Moser, Thierry Oppikofer, et Jean-Marie Urfer

Le Mont-sur-Lausanne, le 22.09.2023

Marc Maillard, Président

Jean-Pierre Moser, Rapporteur